



# LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE.

1<sup>er</sup> AVRIL 1982 / VOL. 1, NO. 8

## NOUVELLE SIGNALISATION SUR LA RUE DU MOULIN



Une nouvelle signalisation est en vigueur depuis quelques semaines sur le pont de la rivière du moulin. La route a été réduite à une voie. Les résultats sont satisfaisants et les automobilistes collaborent très bien. Le premier arrivé a le droit de passage et les automobilistes respectent ce principe.

Photo: Club Photos Ancienne-Lorette par Rolland Hamel.

## SOMMAIRE

Mot du maire et  
du conseiller



Procédure municipale



Nouveau camion-incendie?



Brigadier scolaire  
à l'honneur



Animation à l'amphiglace



Nos champions hockeyeurs



Avril à l'Ancienne-Lorette.



## AVIS À LA POPULATION

**Loisirs et amphiglace:** À compter du 19 avril on pourra communiquer directement avec le Service des Loisirs à 871-3434. Le même numéro servira aussi pour l'Amphiglace. Donc, dès le 19 avril, il ne sera plus nécessaire de passer par l'Hôtel de Ville pour rejoindre les Loisirs et l'Amphiglace.

**Garages d'hiver:** Un règlement prévoit que les garages pré-fabriqués utilisés durant l'hiver doivent être enlevés au plus tard le 15 avril. Cette politique vise aussi les abris temporaires pour la saison hivernale.

**Stationnement de nuit:** À compter du 1<sup>er</sup> avril, on peut à nouveau stationner un véhicule dans la rue. Toutefois en cas de tempête, les gens sont invités à stationner ailleurs afin de faciliter le déneigement.

**Hôtel de Ville fermé:** En raison de la fête de Pâques, l'Hôtel de Ville sera fermé Vendredi Saint le 9 avril et lundi de Pâques, le 12 avril.



Le conseil municipal a tenu à rendre un hommage particulier à M. Benoit Drolet qui, depuis 25 ans, travaille pour la ville. À cette occasion, une montre en or lui a été remise. M. Drolet, qui est affecté aux Travaux Publics se sent en très grande forme et poursuit son travail pour la ville. Il est ici entouré, de gauche à droite, par le maire Marcel Pageau et les conseillers André Roy, Paul-André Robitaille, André Côté et Jean-Roch Côté. Toutes nos félicitations au récipiendaire et encore longue vie au service de la population. Photo: Club Photos Ancienne-Lorette par Rolland Martel.

**SOUVENIR:** En 1929, les dépenses de la ville totalisaient 12 022,00 \$.  
L'entretien des chemins coûtait plus de 50% de cette somme soit 7 229,00 \$ dont  
5000,00 \$ l'été et 2 229,00 \$ en hiver.

Source: Lionel Allard

# LE MOT DU MAIRE



Chers concitoyens,

Ayant défini la Communauté Urbaine de Québec, sa composition, ses niveaux décisionnels, le mode de représentation et les pouvoirs des municipalités au sein de cet organisme régional, je poursuis cette série d'articles par un exposé sur divers services dispensés par la CUQ à ses municipalités membres et aux contribuables de celles-ci, et ce conformément à la loi constitutive de la CUQ adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 1969.

## Évaluation foncière:

Ce service évalue et identifie les quelque 120 000 propriétés situées dans les limites du territoire de la CUQ, et selon les lois provinciales de l'évaluation foncière, de la fiscalité municipale et en utilisant des normes et méthodes scientifiques. Ce service procède à la confection et à la mise à jour des rôles d'évaluation foncière et de valeur locative des municipalités.

C'est en se basant sur le travail accompli par ce service que les municipalités préparent leur budget, mais ce sont les municipalités qui fixent les taux de taxation de manière à obtenir des contribuables l'argent nécessaire pour équilibrer leur budget.

Ce service joue donc un rôle très important au niveau régional puisque l'évaluation foncière demeure la base principale du financement des municipalités et de la répartition équitable, entre tous les contribuables, des dépenses des municipalités, de la CUQ, de la CTCUQ et des dépenses non admissibles des commissions scolaires locales et régionales.

## Traitement des données:

Ce service complète le travail de celui de l'évaluation foncière en préparant les rôles de perception des taxes foncières, locales et d'affaires des municipalités. Il confectionne les comptes de taxes municipales et scolaires selon les directives et les taux de taxation fixés par les municipalités et les commissions scolaires. Le cheminement du paiement de ces comptes est aussi une responsabilité de ce service qui accomplit aussi d'autres tâches administratives pour certaines municipalités selon une échelle de coûts comparables à l'entreprise privée.

## Tourisme et congrès:

Tenant compte de l'importance économique du tourisme pour la région (10 000 emplois et de revenus annuels de quelque 400 000 000 \$), la CUQ a créé des structures de promotion et d'accueil.

Avec un personnel qualifié et l'aide d'instruments de publicité régionalisés tels dépliants, diaporamas, films etc., la CUQ participe à des tournées de promotion, congrès, expos, salons de ski et autres manifestations pour vendre votre région et inciter les touristes et congressistes canadiens, américains et autres à nous visiter.

Par ailleurs, nos techniciens et préposés à l'information en poste au siège social de la CUQ et à notre centre d'accueil à Québec accueillent, informent et conseillent des dizaines de milliers de visiteurs, prêtent main forte aux directions et secrétariats des congrès qui se tiennent dans les hôtels de la région, font visiter la région à des journalistes étrangers, des organisateurs de congrès, propriétaires d'agences de voyages et autres agents de promotion. Ils répondent aussi annuellement à des milliers de demandes postales d'information.

## Promotion industrielle:

Ce service a été créé pour réactiver les secteurs manufacturier et industriel de la région. Pour ce faire, la CUQ a créé un fonds industriel, un commissariat industriel, une banque de terrains, deux parcs industriels régionaux pourvus d'infrastructures de services ultramodernes, l'un à Saint-Augustin et le deuxième à Beauport. Cette initiative des municipalités membres de la CUQ a favorisé l'implantation d'une trentaine d'usines et la création de mille nouveaux emplois.

Malgré la récession économique, la CUQ travaille en étroite collaboration avec les municipalités, les gouvernements supérieurs et les agents économiques de la région, tels le Port de Québec, la Société Inter-Port, les chambres de commerce, pour faire connaître à l'extérieur du Québec notre région comme étant un site de choix pour l'implantation d'industries dans les parcs et zones industriels des municipalités, sur les batters de Beauport et dans les parcs industriels régionaux de la CUQ.

## Aménagement du territoire:

Face à l'urbanisation rapide de la région, tenant compte du fait que l'agglomération de Québec est une région et que le développement du territoire doit être planifié à l'échelle de la région et non en fonction de décisions localisées ou limitées à des petits secteurs du territoire, ce service travaille en étroite collaboration avec les municipalités, les gouvernements supérieurs à prévoir les tendances de l'urbanisation de façon à limiter les coûts du développement par une rentabilisation accrue des équipements et infrastructures de services. Son objectif est d'élaborer, de coordonner un aménagement ordonné et rationnel de tout le territoire de la CUQ.

Le service a jusqu'ici procédé à l'analyse de toutes les études en aménagement déjà complétées sur la région; il a réalisé des études sur l'habitation, le transport en commun, la population, l'emploi, le commerce, les industries, les espaces verts, la conservation du patrimoine, les équipements publics, l'agriculture, la forêt, les zones d'inondation, etc.

Suite à une concertation permanente avec les municipalités, ce service soumettra pour adoption en juin prochain aux administrateurs de la CUQ et aux municipalités un projet de schéma d'aménagement du territoire de la CUQ.

Dans la prochaine édition du Loretain, je vous entretiendrai du transport en commun, de l'ingénierie, l'assainissement des eaux et la disposition des ordures ménagères.

Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous les contribuables de l'Ancienne-Lorette une Joyeuse Fête de Pâques.

Marcel Pageau,  
maire.

# VOTRE CONSEILLER VOUS PARLE ANDRÉ LESSARD QUARTIER NOTRE-DAME



Chers contribuables,

Il me fait plaisir, pour une deuxième fois depuis la venue du Loretain, de venir m'entretenir avec vous de sujets qui, étant donné leur actualité et/ou leur importance, ont de nature à vous intéresser.

## Route de l'Aéroport

On se souvient que depuis deux ans, des travaux importants sur cette route (entre le boul. Hanel et la rue LaFortune) ont été effectués entraînant des dépenses de l'ordre de 182 285,00 \$. Grâce à la collaboration des autorités gouvernementales, ces travaux auront coûté à la municipalité la somme de 30 934,00 \$ et le Conseil, à sa réunion du 15 mars 1982, décidait d'absorber cette somme de 30 934,00 \$ à même les surplus de l'année 1981. En conséquence, cela évite d'augmenter la dette de la ville pour les années futures.

## Route du Moulin

Pour ceux qui avez eu à utiliser cette route récemment, vous avez sans doute remarqué qu'au début du mois de mars, des modifications importantes à la circulation y étaient effectuées. Ces travaux font suite à la demande que nous adressaient les citoyens et les jeunes qui devaient emprunter cette artère étant donné les vitesses excessives observées et les accidents qui s'y étaient produits, espérant que les gens de ce secteur seront satisfaits de ces modifications.

## Toiture de l'amphiglace

Tel que mentionné à la réunion que tenait à l'amphiglace le Conseil de ville, le 11 mai 1981 (il y a maintenant près d'un an) la démarche que nous recommandait notre conseiller juridique dans ce dossier suit son cours normal.

Cette démarche (fort critiquée dans le temps par ceux qui s'en souviennent) comportait les trois (3) phases suivantes et découlait du fait que la partie adverse ne prenait pas les dispositions requises pour rendre la bâtisse conforme au code national du bâtiment.

Ces trois (3) phases étant:

PHASE 1: Institution des procédures contre les parties impliquées;

PHASE 2: Préparation, par des experts, des plans et devis;

PHASE 3: Exécution des travaux.

Vers la fin juillet début août, la Ville intentait des poursuites contre les parties impliquées.

Lors de la séance du 15 mars 1982, le Conseil passait à la phase 2 en confiant, pour une somme de 22 400,00 \$, à la firme d'ingénieurs-conseils Carrier, Troitier, Aubin et Associés le mandat de préparer les plans et devis et documents d'appels d'offres qui permettront de réaliser les correctifs à apporter à la toiture de l'amphiglace.

Il va sans dire que dès que cette deuxième phase sera terminée, nous procéderons à la phase finale soit celle portant sur l'exécution des travaux (les discussions se poursuivent entre les parties pour en arriver à une entente à l'amiable).

Soyez assurés, chers citoyens, que quoi que l'on dise, aucun effort n'est ménagé depuis le tout début afin que ce dossier soit conduit à terme et cela dans vos meilleurs intérêts.

À la prochaine.

André Lessard

# NOUVELLES GÉNÉRALES

**Collaboration des automobilistes:** La période de dégel apporte toujours ses inconvénients. Dans la totalité des municipalités du Québec, la chaussée devient difficile en plusieurs endroits. L'Ancienne-Lorette ne fait pas exception et les Travaux Publics travaillent pour remédier à la situation. Le printemps crée d'autres dangers. La neige qui fond sur les toitures forme des glaçons principalement en fin d'après-midi lorsque le soleil se retire. Ces glaçons peuvent être mortels. C'est pourquoi il est recommandé de les enlever aux endroits où les gens peuvent passer.

**Ordures ménagères:** Le contrat relatif à l'enlèvement des ordures ménagères a été accordé à la firme Robert Auclair pour une période de trois ans. Cette firme avait présenté la plus basse soumission. La cueillette se fera deux fois par semaine.

**Congrès de l'Union des Municipalités:** Deux conseillers de la ville, MM. Jean-Roch Côté et André Côté ont été mandatés par le Conseil pour participer aux assises de cet organisme du 27 au 29 avril à Montréal.

**Appui à Charlesbourg:** La ville de l'Ancienne-Lorette appuie la candidature de Charlesbourg pour l'obtention de la finale des Jeux d'été du Québec en 1985. La ville appuie aussi la Chambre de Commerce de Québec concernant le projet de cale-sèche à la Davie de Lauzon pour la construction de plates-formes de forage.

**Parc-École:** Le conseiller André Roy a été désigné pour représenter la Ville au sein d'un comité qui étudie la possibilité de mettre sur pied un projet de Parc-École à l'école Ruisselet. Le Conseil municipal accepte aussi que la Chambre de Commerce locale parraine le projet dans le cadre du programme fédéral "Jeunesse Canada au Travail". L'Ancienne-Lorette donnerait aussi son accord pour un autre projet semblable à l'école Le Tournesol.

**Assainissement des eaux:** La ville va payer à la Communauté Urbaine de Québec, la somme de 73 186,00 \$ ce qui représente la quote-part de l'Ancienne-Lorette pour l'assainissement des eaux.

**Opérations bancaires:** L'Ancienne-Lorette a accordé à la succursale locale de la Banque Nationale le contrat des opérations bancaires de la ville pour une période de trois ans. La ville impose toutefois une condition: que la succursale en question demeure sur le territoire de l'Ancienne-Lorette pour la durée du contrat.

**L'Eau c'est de l'or!** Il n'est jamais trop tôt pour en parler. On ne reviendra jamais assez souvent sur le gaspillage de l'eau et l'importance de limiter l'utilisation de cette richesse. Des statistiques démontrent que sur 100 gallons d'eau, un seul est bu. Dans le Loretain du mois de mai nous reviendrons sur le sujet en abordant divers aspects comme le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses et le lavage des automobiles.

## EMPLOI ESTIVAL AUX LOISIRS

Veuillez prendre note que les formulaires de demande d'emploi, ainsi que la description des emplois offerts pour l'été 1982, seront disponibles à compter du 12 avril au bureau du Service des Loisirs, à 1729 rue Arthur ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette.

Les emplois disponibles seront dans les secteurs suivants: Tennis, Baseball, Soccer, Piscine, Activités Estivales.

Aucune demande d'emploi ne sera acceptée avant cette date.

Pour des informations supplémentaires, concernant ces emplois, on peut s'adresser à Monsieur Yvan Lachevrotière, à 872-9811.



## À VOTRE SERVICE: L'URBANISME



M. Claude Ratté, urbaniste. Photo Club Photos Ancienne-Lorette par Jean-Claude Paquet et Rolland Hamel.

### LE TEMPS DES RÉNOVATIONS APPROCHE

À chaque année, à l'arrivée du printemps, un grand nombre de propriétaires veulent effectuer certains travaux de rénovation, de construction ou d'aménagement et tout cela dans le but d'améliorer leur propriété et la rendre plus confortable et plus agréable à vivre.

Certains propriétaires me demandent souvent: "ai-je besoin d'un permis pour changer mes fenêtres; ai-je besoin d'un permis pour refaire la toiture, pour aménager mon terrain ou faire une clôture? La réponse à ces questions est que vous avez besoin d'un permis pour tous vos travaux de rénovation, de construction, d'aménagement extérieur et de démolition.

Revoilà maintenant plus en détail les genres de travaux qui sont inclus lorsque l'on parle de rénovation et d'aménagement extérieur. Dans les travaux de rénovation on tient compte par exemple de la finition d'un sous-sol, du changement d'une cloison, des portes ou des fenêtres (peu importe le nombre), du revêtement extérieur, de la réfection d'une cuisine ou d'une salle de bain, du recouvrement de la toiture, de la construction d'une remise qu'elle soit faite sur place ou achetée, la construction d'un garage ou d'un abri d'auto, l'installation d'une clôture, la modification de l'entrée d'auto, de l'aspect du terrain et de tous les autres travaux impliquant une modification de l'aspect original.

Maintenant on peut se poser une question très importante: "pourquoi a-t-on besoin d'un permis?" Tout d'abord le permis de rénovation ou de construction est un instrument de contrôle pour vérifier si les règlements de construction et de zonage sont respectés. Ces règlements existent afin de vous protéger et

de protéger aussi votre environnement, car il ne faut pas oublier que la liberté de chacun finit là où celle de l'autre commence. Le permis nous permet également de vous rencontrer et de vous donner, avant que les travaux commencent, toutes les normes à respecter pour effectuer votre projet. Ainsi vous vous protégez et éliminez tout danger d'être obligés de déplacer par exemple une remise, ou de refaire l'installation d'une clôture parce qu'elles ne sont pas au bon endroit.

La procédure pour obtenir un permis est très simple, il s'agit de se présenter au Service d'Urbanisme dont les bureaux sont situés à l'Hôtel de Ville et de remplir un formulaire. Votre demande devra être accompagnée des croquis nécessaires ou de plans si c'est une construction. Le permis sera ensuite étudié et émis dans la même semaine si tout est conforme. Un permis est émis pour une période de six mois et différents travaux peuvent être inclus sur un même permis à condition que ces travaux soient mentionnés lors de la demande initiale, autrement un autre permis sera nécessaire plus tard.

Au Service d'Urbanisme nous sommes là pour vous aider et pour vous conseiller, n'hésitez pas à faire appel à nous et dites-vous bien que nous sommes disponibles et qu'ensemble nous arriverons à faire de notre ville un endroit agréable où il fait bon vivre.

Claude Ratté

### AVRIL À L'ANCIENNE-LORETTE

5. Réunion du Conseil de ville à 20h à l'Hôtel de Ville.
5. 19h15: Club Photos Ancienne-Lorette présente au sous-sol de la Hutte un atelier sur le développement des photos couleurs.
15. Date limite pour enlever les garages pré-fabriqués.
17. Réunion mensuelle du Mouvement Couple et Famille à 19h30 au sous-sol de la sacristie.
19. Réunion du Conseil à l'Hôtel de Ville à 20h.
20. 19h30: Au sous-sol de la Hutte, Club Photos Ancienne-Lorette tient son assemblée mensuelle suivie à 20h30 du concours de la photo du mois. Sujet: photo amusante ou comique.
21. Service d'entraide Rayon de Soleil. Assemblée suivie d'un cours sur l'alimentation et d'une dégustation à 13h30 au CLSC Laurentien.
21. Assemblée mensuelle de l'A.F.E.A.S. à 20h au sous-sol de la sacristie. De victime à coupable et premiers soins à domicile.

Cet espace est mis à la disposition des organismes dont les noms figurent dans les colonnes de droite. Cette chronique vise uniquement les activités "publiques"; les organismes qui veulent profiter de ce service gratuit doivent faire parvenir les détails au plus tard le 10 du mois qui précède la parution à: 1454 rue St-Paul, Ancienne-Lorette, G2E 2A1. On est prié de noter que LE LORETTAIN ne reproduit pas cependant les communiqués de ces organismes.

### ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Pierre Thérioux	872-2555
Cadets:	Armand Cloutier	872-2684
Club photos Anc.-Lor.:	J. C. Paquet	872-3957
Scouts et guides,		
19e groupe:	Colette Morin	871-5963
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	Johanne Carrier	871-2063
Hockey Mineur:	Claude Boiteau	872-3830
Patinage Sportif:	Gilles Girard	871-4364
Ringette:	Claude Plamondon	872-9602
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les)	André Laroche	872-6431
Ski de Fond:	Marcel Larouche	872-7734
Soccer:	Armand Beaupré	872-7258
Tennis:	André Verret	872-9507

### ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
A.F.E.A.S.	Nicole Marcoux	872-6681
Âge d'Or:	Mme Gemma Gauvin	872-7380
Cercle des Fermières:	Diane Drolet	872-3225
Chambre de Commerce:	Jean-Marie Moisan	872-2944
Chevaliers de Colomb:	Rodrigue Baron	651-7991
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	Patrice Tailleux	872-2585
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:	Claude Jacques	872-1108
Patinage Artistique:	Paul-Émile Naud	872-7048
Service d'entraide Rayon de Soleil:	Jocelyne Jourdain	872-0881
St-Vincent de Paul:	Madeleine Gosselin	872-1633

### SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais	872-9811
Grefte et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Léopold Savard	872-9818
Contrôle des chiens:	Bob Plante	872-2266
Ambulance:	Léopold Savard	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	872-9811
Amphiglace (Aréna)		872-4361
Office Municipal d'Habitation:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

### CONSEIL MUNICIPAL

Maire:	Marcel Pageau	872-2170
CONSEILLERS:		
Quartier 1 (St-Jacques)		
Paul-André Robitaille		872-2774
Quartier 2 (Notre-Dame)		
André Lessard		872-7371
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Jean-Roch Côté		872-6294
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
André Roy		872-3326
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-3277

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.  
IMPRESSIONS: St-Romuald Offset (1977) Inc., St-Romuald, P.Q.